

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/01/2016**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Monsieur Abdelali BERRADA SOUNNI, représenté par Monsieur Hicham BERRADA SOUNNI, a déclaré le 12 janvier 2016, avoir effectué, le 23 décembre 2015, un don de 1.803.456 actions Résidences Dar Saada, franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette donation, Monsieur Abdelali BERRADA SOUNNI ne détient plus aucune action Résidences Dar Saada.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières